

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [1]

Artikel: Criminalité : la part des femmes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

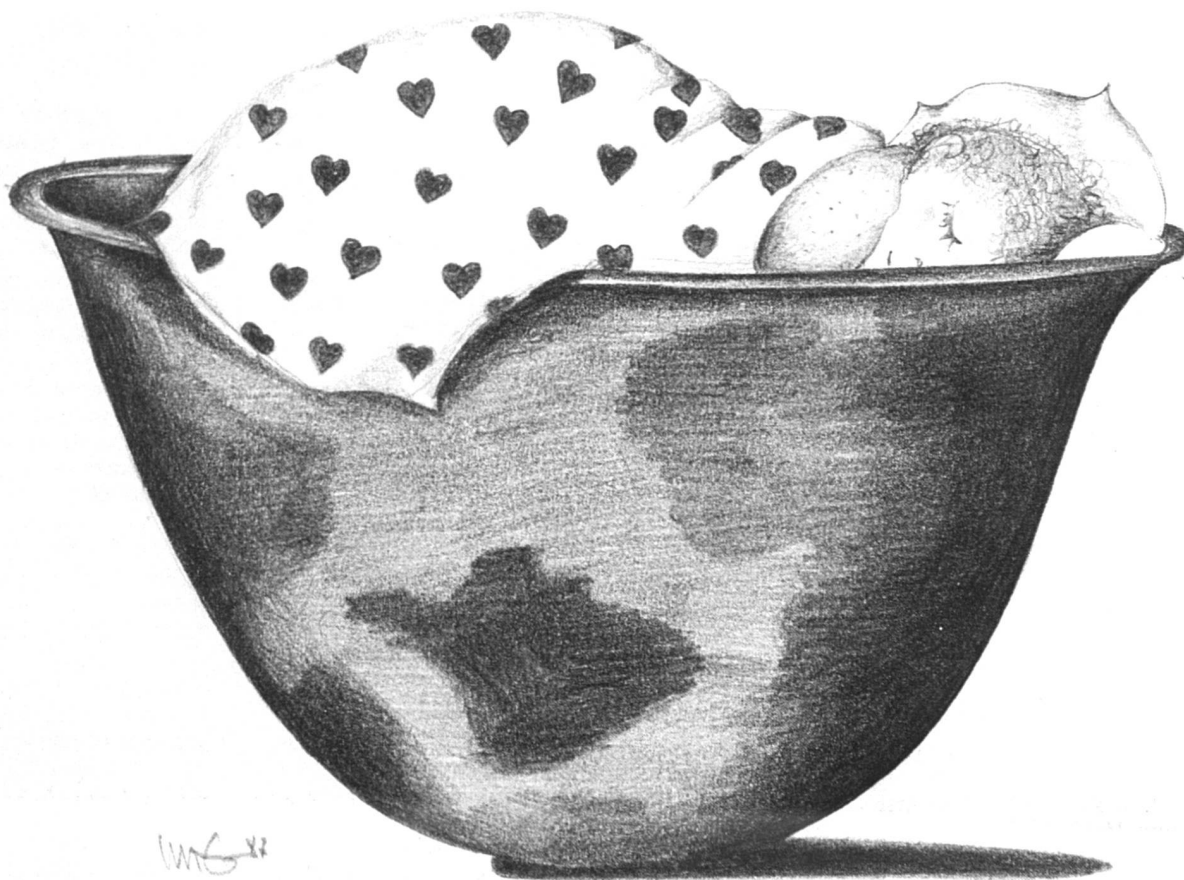
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Pour nous consoler de l'échec du 6 décembre (cf. page précédente), voici le dernier des trois dessins que nous avons sélectionnés lors de notre concours sur le thème de l'assurance maternité. Il est signé Marie-Antoinette Gorret.

Femmes à l'université

Pour des mesures d'encouragement

La sous-représentation des femmes à l'université n'est plus à démontrer, elle ne fait qu'augmenter à mesure que l'on gravit les échelons hiérarchiques, pour atteindre 2,3 % de femmes parmi les professeurs ordinaires. Une table ronde organisée par l'association Femmes féminisme recherche a réuni en novembre une cinquantaine de femmes dans le cadre du congrès « Femmes depuis 120 ans à l'Université de Zurich » (voir page 26). Une résolution adoptée à l'issue de la rencontre demande que des mesures soient prises pour lutter contre cet état de choses qui ne s'améliore pas avec les années. Les participantes ont estimé que deux instruments s'imposaient pour atteindre ce but : l'introduction

de quotas et la création dans chaque université d'un poste de déléguée aux mesures d'encouragement des femmes.

Ce nouveau poste, qui pourrait être occupé par une femme ou une commission, devrait disposer des compétences nécessaires pour intervenir en cas de discriminations des femmes et demander des sanctions. Il devrait aussi pouvoir proposer de nouveaux cours et l'engagement d'assistantes ou professeurs qualifiées pour les donner.

Quant à la réglementation par quotas, elle devrait dans un premier temps s'appliquer aux postes d'assistant-e-s et de premier-e-s assistant-e-s de toutes les facultés. Il s'agirait de fixer un certain pourcentage de femmes à atteindre en un certain temps, sans fixer les moyens d'y parvenir. Pourquoi par exemple ne pas envisager qu'un concours ne soit ouvert qu'aux femmes ?

Les règles fixant l'octroi des bourses devraient aussi tenir compte du mode de vie particulier des femmes (grossesse, reprise du travail) et éliminer les conditions ayant trait à l'âge ou à l'état civil. Une analyse de la situation actuelle des femmes dans les hautes écoles suisses est également souhaitée, afin de pouvoir déterminer quelles mesures sont encore à prendre pour améliorer la position des femmes dans ce qui reste des temples du savoir masculin.

Criminalité

La part des femmes

L'Office fédéral de la statistique a publié une comparaison intéressante entre la criminalité féminine et la criminalité masculine en 1986. Les différences reflètent certains aspects de la position de la femme dans la société.

Les femmes représentent

20 % des inculpés, 12 % des condamnés et 5 % des emprisonnés (6320 contre 44 230).

Le pourcentage des femmes bénéficiant du sursis est de 20 % plus élevé que celui des hommes.

Parmi les condamnées, 46 % (contre 20 % chez les hommes) le sont pour des infractions contre le patrimoine : vols, escroquerie ou abus de confiance, ce qui correspond au rôle des femmes comme consommatrices ; 25 % (contre 45 %) le sont pour des infractions au code de la route, et 9 % (contre 6 %) pour des délits liés au trafic ou à la consommation de drogues.

Chez les femmes comme chez les hommes, les délits sont commis en majorité par des célibataires de moins de 30 ans. La criminalité féminine est en hausse, et on pronostique qu'elle augmentera encore avec la transformation du rôle social des femmes.